

Tarifs Cantine

Instauration Tarification Sociale Restauration scolaire

Le 13 septembre 2018, le Président de la République a annoncé la mise en place d'une incitation financière en direction des communes les plus fragiles afin de faciliter l'accès des écoliers à la restauration scolaire avec une tarification sociale.

Il a donc été mis en place un fonds de soutien pour aider les collectivités afin de compenser une partie du surcoût à deux conditions :

- une tarification sociale des cantines comportant au moins trois tranches doit avoir été mise en place,
- la tranche la plus basse de cette tarification ne doit pas dépasser 1 euro par repas.

Il est précisé que l'aide s'élèvera à 2 euros par repas facturé à la tranche la plus basse et que la commune est éligible à cette aide car elle bénéficie de la dotation de solidarité rurale et elle a conservé la compétence scolaire.

Sur proposition du Maire, après avis de la Commission des Finances, le Conseil, après en avoir délibéré à ,

- décide d'instaurer la tarification sociale dans notre restaurant scolaire en instituant trois tarifs dont l'un inférieur à 1 euro,
- de mettre en place cette tarification à compter du 1^{er} septembre 2020.

Tarifs du Restaurant Scolaire

Le point précédent a instauré une tarification sociale des cantines scolaires ;

Sur proposition du Maire, après avis de la Commission des Finances, le Conseil, après en avoir délibéré à ,

- fixe le prix d'un repas au Restaurant Scolaire de la manière suivante pour l'année scolaire 2020/2021 comme suit :

QF	Habitant Montdidier	
	Enfant maternelle	Enfant primaire
0 à 525	1 € 00	1 € 00
526 à 800	1 € 72	1 € 92
801 et plus	2 € 56	3 € 02

Les autres tarifs sont actuellement de :

Communes rattachées à Montdidier :

Primaire 3.60€

Maternelle 6.15€

Communes non rattachées à Montdidier :

Primaire 6.76€

Maternelle 6.76€

Ces tarifs seront applicables à compter du 01 septembre 2020 jusqu'au 31 août 2021.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Catherine Quignon

